

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél: 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 166 - AOUT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 1975

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-88 - LA SOURCE

les salaires, les prix... la relance et rhône-poulenc !

Pour tous ceux qui sont partis en vacances c'était l'occasion de "récupérer" de se distraire, enfin d'essayer d'oublier les soucis de l'année ; tâche difficile pour un vacancier qui paie l'essence plus chère, qui voit la valse des étiquettes et qui doit payer les fruits plus de 10 F le kg ! Dès le départ le climat n'était pas favorable à la détente. Les salariés n'ont pas oublié les entreprises occupées ni les conflits en cours. D'ailleurs le succès du rassemblement de la tour Eiffel, le 10 juillet avait donné le ton, les travailleurs ne se laisseront pas abuser par des discours mensongers, ils refusent de subir l'austérité.

Il y a en effet loin de la coupe aux lèvres lorsqu'on examine les déclarations et les réalités. D'après les statistiques officielles, en un an le nombre des demandeurs d'emplois a augmenté de 82 % alors que dans le même temps le nombre des offres d'emploi diminuait de 55 % et que le chômage partiel progressait considérablement. Par ailleurs toujours en un an la production industrielle baissait de 10,4 % alors que les prix augmentent de 15 %.

Depuis le mois de juillet les déclarations se multiplient, celles de Chirac, Durafour, Ceyrac... toutes préparent les esprits pour la rentrée, tous les moyens sont bons pour tenter de faire accepter l'austérité aux travailleurs démagogie, mensonges, chantages...

Mensonge, en effet lorsque le pouvoir prétend faire front au développement du chômage des jeunes alors qu'en réalité les fonds qu'il destine à cet usage étaient préalablement destinés à la formation permanente.

Mensonge et démagogie encore lorsque le pouvoir parle de revalorisation du "travail manuel" et de "luttres contre les inégalités sociales".

Les agents du CNRS et de l'INSERM le savent bien, qui attendent toujours la revalorisation des carrières manuelles et des petites catégories dans leur statut. La campagne menée par le gouvernement contre les "inégalités sociales" n'a pour but en réalité que d'essayer de culpabiliser certaines couches de travailleurs, entre autres les techniciens, les ingénieurs et les cadres administratifs et, également de dresser certaines catégories de travailleurs contre les autres, en laissant croire que les quelques mesures sociales prises en faveur de uns expliquent les difficultés des autres.

Comment donc, après cela croire à "la relance massive d'économie" annoncée par Giscard et les commentateurs officiels et officiels du gouvernement?

30 milliards de francs vont être injectés dans l'"économie" Pour qui ? Pour quoi ? Les français qui ont un peu de mémoire se souviendront des 15,5 milliards débloqués au mois d'Avril comme aide aux grandes entreprises... pour mieux licencier. Un exemple parmi d'autres, la Siderurgie en neuf ans a reçu de l'Etat 6 milliards de francs, résultat 12.500 licenciements et récemment le groupe Sacilor (Moselle) annonce la mise en chômage partiel de 50.000 salariés. Ce n'est malheureusement pas une exception : 1.200.000 chômeurs à la fin du mois de juillet étaient recensés et parmi eux de nombreux jeunes, les moins de 25 ans sans emploi représentent 40 % du total des chômeurs. Il faudrait, au moins, 300.000 emplois par an pour permettre aux jeunes de s'intégrer dans la vie active, c'est précisément le chiffre des emplois supprimés au cours du deuxième trimestre 1975 sans compter les licenciements annoncés par de nombreuses sociétés telles que Blanchard à Marseille 4000 travailleurs, Idéal Standard 3600 licenciements, Boussac 2000, chantier de la Seyne 200 etc...

Depuis un an l'Etat a octroyé 23 milliards aux grandes sociétés, le plan de Valéry Giscard d'Estaing prévoit d'y ajouter 3 milliards de déduction fiscale pour l'investissement, 10 milliards de report d'impôt sur les sociétés, 3,9 milliards de crédits d'Etat pour l'industrie. (à lui seul Dassault encaissera près de 800 millions de francs).

Sur les 30 milliards, cinq seulement iront "au soutien de la consommation sociale". 700 francs pour les personnes âgées, 250 F par enfant versés une fois pour toute, et qui, seront vite engloutis par l'inflation un léger desserrement du crédit. Telle est l'enveloppe sociale du plan. Aucune mesure n'est envisagée en matière de salaire.

Monsieur Valéry Giscard d'Estaing a daigné faire appel aux cadres et aux fonctionnaires pour assurer le plein succès de l'application du plan gouvernemental, mais en quoi répond-t-il à leurs préoccupations ? Refus obstiné d'augmenter le SMIC et aussi de porter le salaire minimum de la Fonction Publique à 2.000 F en donnant un acompte de 300 F à valoir sur la remise en ordre des rémunérations.

Le président nous parle de "sécurité" mais le gouvernement refuse toujours une véritable titularisation de tous les auxiliaires et s'obstine, dans le cadre de la titularisation à ignorer les contractuels que sont les personnels du CNRS et de l'INSERM. Sécurité pour les boursiers, les vacataires, les stagiaires toujours menacés d'être licenciés ? Sécurité, stabilité nous assure-t-il mais à l'heure actuelle qui peut répondre de la non dislocation du CNRS ? Sécurité, stabilité pour les personnels du siège de l'INSERM qui ignorent aujourd'hui où ils travailleront demain, dans le cadre de la mobilité préconisée par les bons soins du DAF ? Il nous parle à nouveau, et directement, à la "base" de concertation mais pourquoi les conseils interministériels sur la recherche (en juillet et août) se sont-ils

tenus dans le plus grand secret très certainement pour nous faire l'heureuse surprise d'apprendre par la presse que le gouvernement met au service du groupe Rhône-Poulenc l'important secteur de la Chimie et de la Biologie du CNRS. C'est la concertation "nouveau style" ; aucune instance du CNRS n'a eu connaissance de l'élaboration de ce projet, ni les sections du Comité National lors de sa session de printemps, ni le Directoire qui s'est tenu en juin, ni même le Conseil d'Administration du 4 juillet 1975 !

Il n'y a pas de pièges, dites-vous Monsieur Giscard ? Non, effectivement, car les salariés y voient clair .

En fait de relance vous tous apprêtez à aggraver la politique actuelle à faire : pression sur la consommation populaire par la hausse des prix et l'encadrement des salaires, à mettre en place un chômage massif et par moment une aide substantielle aux très grandes entreprises capitalistes.

Il est de plus en plus évident aux yeux des salariés que la crise est sérieuse, qu'elle touche les structures mêmes du système économique et sociale et qu'on ne peut en sortir qu'en mettant en oeuvre des réformes profondes. Ceci confirme l'analyse que la CGT avait faite lorsqu'elle décida de soutenir le programme commun de la gauche, car, en effet ces réformes profondes, qui peuvent donner satisfaction, aux revendications des salariés, dans un contexte économique stable, ces réformes sont contenues dans ce programme !

L'austérité et le chômage ne sont pas fatales, les 191 luttes victorieuses recensées dans 54 départements menées par les organisations syndicales unies, le démontrent faisant ainsi la preuve qu'il est possible, sans attendre de faire reculer le pouvoir ! Encore une fois seule la lutte des travailleurs unis paie.

Yvonne ALEXANDRE
Secrétaire Nationale



POUR SORTIR DU TUNNEL

**L'ACTION UNIE
des travailleurs**

« Si le Premier Ministre est sincère quand il affirme avoir vu « le bout du tunnel » il n'y a qu'une explication logique à cela : c'est qu'il marche à reculons et qu'il confond l'entrée et la sortie. »

(Georges SEGUY
aux militants de la Région Parisienne)

NOVEMBRE 1975

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL

Fin Octobre, début Novembre, les ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS vont être appelés à voter pour l'élection de 5 représentants (3 titulaires et 2 suppléants) du collège C (les ITA du CNRS) dans chacune des 41 sections du COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Tout d'abord un bref rappel historique :

Jusqu'en 1968 les ITA n'étaient pas représentés au sein des instances du CNRS (Comité National, Directoire). Le 24 Mai 1968 dans le gigantesque mouvement revendicatif de ce printemps, le Comité de Direction du CNRS donnait son accord pour l'élaboration de nouvelles structures où la représentation des ITA serait assurée, et pour la mise en place transitoire de structures temporaires pour attendre l'application des dispositions définitives légalisées par décret.

De fin 68 à fin 70 les ITA ont été représentés par des "invités" nommés dans les sections du Comité National et par des élus au "Directoire élargi". Le SNTRS était représenté par 20 invités dans les sections.

Fin 70 les structures définitives étaient mises en place et avait lieu l'élection des représentants des ITA dans les 36 sections : le SNTRS, avec 41,68 % des voix, obtenait 43 sièges.

Depuis cette année la direction du CNRS a décidé de répartir le Comité National en 41 sections.

Rappel du rôle du Comité National

Chacune des 41 sections du Comité National, qui se réunit deux fois par an, est compétente pour sa discipline sur :

- L'examen du programme et des résultats scientifiques des formations de recherche et des chercheurs qui reçoivent du CNRS tout ou partie de leurs moyens de recherche. Ce sont les laboratoires associés (LA), Equipes de recherches associées (ERA), groupe de recherche (GR), Equipes de recherches (ER), Recherches coopératives sur programme (RCP), Laboratoires propres du CNRS (LP) et chercheurs bénéficiant d'Aides individuelles (AI).

- La nature et l'importance des moyens qu'il convient d'accorder aux formations de recherche (LA, ERA, GR, ER, RCP) et aux chercheurs individuels, notamment l'affectation des postes de personnel technique et administratif ainsi que l'examen périodique et la modification éventuelle) de leur affectation.

- L'aide du CNRS en matière de publication scientifique.

- Le recrutement et l'avancement des chercheurs du CNRS (les ITA ne se prononcent pas sur ces mesures individuelles).

- La contribution, pour la discipline, à l'établissement du rapport annuel d'activité, du rapport de conjoncture et dans une faible mesure, de la préparation du plan.

Bref bilan de l'action des élus SNTRS

Grâce à d'innombrables interventions dans les sections et Comité National les élus CGT ont pu défendre efficacement les intérêts des personnels, notamment leur sécurité d'emploi et leur carrière, ils ont dénoncé et contrecarré les orientations contraires à une recherche scientifique socialement utile.

Les élus CGT ont également réaffirmé de nombreuses fois nos positions syndicales tant en ce qui concerne directement les personnels (statuts, déroulement de carrière...) qu'en ce qui concerne la recherche en général (protestations contre la pénurie, contre les orientations arbitraires, contre la diminution des prérogatives du Comité National.).

Grandes lignes du programme des élus SNTRS

Le détail de notre programme démocratiquement élaboré (sections, CSN, BN) vous sera communiqué dans le prochain Bulletin de la Recherche Scientifique, en voici seulement les idées principales :

Défense des intérêts des personnels :

- . éviter les mutations arbitraires ou les licenciements déguisés
- . obtenir des effectifs suffisants pour les différentes équipes afin d'éviter les déqualifications ou la dégradation des conditions de travail.
- . résorption des personnels hors statut ou vacataires permanents par création de postes statutaires.
- . éviter les décentralisations qui ne sont en général que des démantèlements risquant d'entraîner des licenciements de personnel.

Défense du CNRS et de la Recherche Scientifique

- . veiller à ce que les prérogatives du CNRS et du Comité National ne soient pas diminuées (gestion de crédits, orientation de la recherche, préparation du plan).
- . protester énergiquement contre toute récession des moyens mis au service de la recherche (crédits, postes)
- . s'opposer aux orientations arbitraires
- . s'opposer à tout démantèlement (instituts nationaux par exemple) ou à toute privatisation des moyens de la recherche publique (comme le CEA récemment).

Attitude des élus SNTRS

Les nombreux résultats obtenus par les représentants du SNTRS dans les instances du CNRS (Comité National, Directoire, Conseil d'Administration) témoignent de l'important moyen supplémentaire que permet notre présence, appuyée sur l'action syndicale quotidienne du SNTRS pour :

- . faire entendre le point de vue du personnel (sécurité d'emploi, action sociale, structures, conjonctures..)
- . défendre efficacement, sur des points précis, les intérêts des personnels et celui de la recherche publique (réaffectation correcte et avec leur accord des personnels mutés, utilisation des postes de techniciens "bloqués", conflits entre Directeurs et Conseil de Laboratoire, condamnation des discriminations pour raisons syndicales ou politiques, actions contre les mesures de blocage budgétaire ou de pénurie..).

Notre présence a démontré qu'elle ne saurait être utilisée

- . pour couvrir une orientation non démocratique de la recherche scientifique
- . pour cautionner la pénurie, conséquence de la politique gouvernementale
- . pour endosser la responsabilité des décisions en matière de gestion de moyens insuffisants.

...

Comme pour les élections de 1970 le SNTRS a réalisé un protocole d'accord avec les organisations qui sont les plus représentatives des personnels chercheurs du CNRS et de l'Enseignement Supérieur (SNCS et SNESup). Cet accord permet de renforcer encore l'efficacité de nos élus.

UNE TACHE IMPORTANTE, DÉTERMINANTE, POUR CHAQUE ADHÉRENT(E)

VOTER ET FAIRE VOTER

POUR LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE S.N.T.R.S. - CGT

C. LE SQUEREN
Membre du B.N.

RHONE-POULENC MET LA MAIN SUR LE
SECTEUR DE LA CHIMIE DU C.N.R.S. !

S'inscrivant dans la politique du pouvoir qui met la recherche publique au service des monopoles, une convention particulièrement dangereuse pour le CNRS et ses personnels a été signée fin Août, entre la Direction du CNRS et Rhône-Poulenc.

Elaborée dans le plus grand secret, sans que les commissions compétentes du Comité National, le Directoire et même le Conseil d'Administration n'aient été informés, cette convention met pratiquement au service du trust géant de la chimie un secteur important d'activité du CNRS.

Divulguée par la presse, les grandes lignes de cette convention comportent, outre la mise à la disposition d'un monopole privé des moyens scientifiques du CNRS, de graves dangers pour les personnels.

Cette décision autoritaire, prise on s'en doute sur les injonctions du pouvoir, confirme les analyses faites par notre syndicat en juillet dernier sur les dangers sérieux qui visent le CNRS.

Le Secrétariat a déjà pris d'urgence diverses initiatives en relation avec le SNCS pour dénoncer cette convention et exiger qu'elle soit soumise aux instances compétentes du CNRS.

LES ADHÉRENT(E)S

...

- Trouveront auprès des bureaux de sections des informations complémentaires sur cette affaire
- Puiseront d'autant de raisons de voter et de faire voter pour les listes SNTRS-CGT à l'élection du Comité National.

L'UNITE POUR QUOI FAIRE ?

La plupart de nos collègues ignorent qu'il y a trente ans, le millier de collaborateurs techniques du CNRS étaient des sortes de vacataires, sans aucunes garanties d'emploi, de carrière et de rémunérations.

Les salaires de ces personnels étaient parmi les plus bas de ceux des agents de l'Etat, et l'absence totale d'avantages sociaux aggravait encore leur situation particulièrement défavorable.

Aujourd'hui les ITA du CNRS sont "protégés" par un statut de contractuel de droit public, leur garantissant l'application des règles essentielles de la Fonction Publique et sa grille de rémunération, ils ont acquis une certaine sécurité d'emploi et des avantages sociaux importants.

La situation actuelle des ITA est loin d'être satisfaisante, mais il faut mesurer l'important chemin parcouru et comprendre comment les améliorations successives ont été obtenues, pour créer les meilleures conditions pour de nouveaux progrès.

Il faut savoir que ces améliorations ne découlent pas naturellement de la "bonne volonté" des pouvoirs publics à l'égard des personnels du CNRS, mais qu'elles sont le résultat d'une lutte syndicale permanente dont la caractéristique essentielle a été l'Unité et l'Action des personnels.

Pendant de nombreuses années, pour imposer à l'Etat-patron satisfaction à leurs justes revendications, les travailleurs du CNRS ont su souvent créer par leur unité un rapport de force qui leur soit favorable.

Dans ces batailles revendicatives débouchant sur des succès importants mais marquées également d'échecs, les personnels ont constaté que pour vaincre la résistance de ceux qui s'opposent à leurs revendications, l'union et l'action du plus grand nombre d'entre eux était indispensable.

Ils ont ainsi vérifié dans la vie un principe fondamental de la conception qu'a la CGT de l'action syndicale : l'unité est l'arme essentielle des travailleurs contre leurs exploités.

Ceci explique la tenacité de toutes les organisations de la CGT qui travaillent sans relache pour reconstituer l'unité syndicale par la création d'une centrale syndicale unique.

Il est certain que la division actuelle du mouvement syndical affaiblit l'action des travailleurs pour défendre leur droit, et promouvoir le progrès social, c'est pourquoi la CGT tout en développant ses propres activités et en s'employant à renforcer ses rangs, mène une activité persévérante pour réaliser l'unité d'action de tous les travailleurs organisée dans des centrales syndicales différentes ou inorganisées.

Cette conception le SNTRS-CGT l'a mise en pratique au CNRS en étant l'un des artisans les plus résolus de l'unité d'action intersyndicale depuis 25 ans.

Aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte où le pouvoir oppose une résistance acharnée à toutes nos revendications et accentue sa pression idéologique pour mieux diviser les travailleurs, le SNTRS ne se détournera pas de sa pratique unitaire, malgré les difficultés surgies dans la dernière période dans les relations intersyndicales.

Ceci étant réaffirmé, que l'on nous comprenne bien nous ne voulons pas n'importe quelle unité réalisée dans la confusion, mais celle qui a pour objectif clair et concret : l'action des personnels pour faire aboutir leurs revendications.

La situation intersyndicale actuelle au CNRS marquée par des difficultés grandissantes, ne nous semble pas de nature à favoriser l'union la plus large dans l'action de tous ceux qui ne pensent pas de même, y compris sur des points essentiels, mais qui sont d'accord sur quelques points, sur quelques revendications.

→ OU EN EST-ON AU C.N.R.S. EN MATIERE D'UNITE D'ACTION ?

La première constatation que chacun peut faire à partir des luttes de ces dernières années au CNRS et à l'INSERM, c'est la diversité des partenaires unis dans telle ou telle action en fonction des objectifs revendicatifs et des modalités d'action.

Les accords réalisés découlant des analyses et des positions des uns et des autres, se sont faits indépendamment de l'existence de l'intersyndicale des ITA et le plus souvent avec la participation du SNCS : auquel nous lie un accord de concertation signé en 1967 et renouvelé à chaque Congrès de nos 2 syndicats depuis cette date.

D'ailleurs, au niveau local, toutes les intersyndicales comprennent le SNCS, alors que tel ou tel de nos partenaires de l'intersyndicale des ITA est absent, en raison de son inexistence au plus de l'établissement.

Les accords ponctuels qui ont été réalisés dans la dernière période sur des objectifs précis dans l'intérêt des personnels, ont témoigné de l'inadaptation d'une structure intersyndicale figée aux nécessités des luttes dans la période actuelle.

A ces éléments, il faut ajouter la confusion qui règne dans les relations intersyndicales, chez les ITA, compte tenu que celle-ci ne réunit pas tous les syndicats concernés, et que certains syndicats regroupent indistinctement chercheurs et ITA.

Enfin, il faut bien reconnaître que la plupart des revendications générales des personnels, salaires, carrière, retraites, garanties sociales, sécurité d'emploi, moyens et conditions de travail sont communes à toutes les catégories de chercheurs et d'ITA et nécessitent leur action commune pour les faire aboutir, ce qui n'exclut pas évidemment la nécessité d'action spécifique aux chercheurs et aux ITA sur leurs problèmes propres.

→ QUE PROPOSE LE S.N.T.R.S.-C G T

L'opposition acharnée du pouvoir à nos revendications fondamentales qui sont pour l'essentiel communes aux chercheurs et aux ITA implique pour les faire triompher, de réaliser le front syndical le plus large possible.

Pour cela la confrontation régulière de tous les syndicats du CNRS est indispensable, dans le but de rechercher les positions revendicatives et les initiatives d'actions qu'il est possible de réaliser ensemble, afin d'entraîner le maximum de personnels.

Cette "intersyndicale des syndicats du CNRS" dans laquelle sans exclusive, toutes les organisations se retrouveraient permettrait de présenter d'une manière générale un front uni face à l'administration, ce qui bien sûr ne s'opposerait pas à des réunions particulières aux ITA ou aux chercheurs, sur leurs problèmes spécifiques.

Réalisée sur une base claire, pour des objectifs revendicatifs et d'actions précis et ponctuels, ne nécessitant aucune structure de "super-syndicat", cette "intersyndicale" laisserait à chaque organisation son entière liberté d'expression et d'action tout en permettant de se retrouver unis le plus souvent possible.

Le SNTRS a fait depuis Mai 1975 ses propositions à plusieurs reprises à tous ses partenaires du CNRS, mais il va de soi qu'elles s'appliquent également à l'INSERM. Il est temps que chacun donne clairement sa réponse en prenant ses responsabilités devant les personnels.

Déjà le SNCS dont l'analyse rejoignait la nôtre, a donné son accord complet à ces propositions, nous espérons que la réponse des autres organisations sera positive dans l'intérêt de tous les personnels.

G. DUPRE
Secrétaire Général



LES PERSONNELS DU CNRS ET DE L'INSERM EXCLUS DES MESURES DE TITULARISATION !

Confirmant son refus de donner - pour des raisons politiques - la sécurité d'emploi, des garanties sociales et de carrière et des retraites décentes aux personnels de la recherche, le gouvernement les a délibérément écartées des mesures de titularisation qu'il a décidées.

D'une manière plus générale, le gouvernement qui a fait connaître le 17/9 ses propositions à l'issue des négociations engagées depuis un an sur les non titulaires, s'est contentée de mesures très limitées ne touchant que les auxiliaires de la fonction publique, soit moins du quart des personnels concernés.

Le SNTPS entend réagir fermement contre cette décision et poursuivre son action pour une titularisation convenable des personnels du CNRS et de l'INSERM.

Dans l'immédiat, il exigera du CNRS de tenir son engagement d'obtenir dans le cadre du statut actuel des mesures identiques à celles dont bénéficient les titulaires.

REVENDEICATIONS : où en est-on

Dès le 20 Août le SNTRS relançait la Direction du CNRS et de l'INSERM pour demander des entrevues, afin de faire le point des revendications, et exiger une relance rapide des ministères dont dépend l'avancement de nos divers textes.

Parallèlement, le SNTRS intervenait directement auprès des ministères concernés et invitait ses sections syndicales à en faire de même pour "rafraîchir la mémoire" de nos divers interlocuteurs en exprimant les exigences des personnels.

A partir des entrevues du 28/8 au Secrétariat d'Etat aux Universités, du 17/9 avec le DAF du CNRS, et des divers contacts téléphoniques avec les représentants des ministères, voici le point sans commentaires, de nos diverses revendications spécifiques.

Il va sans dire que sur tous ces points le SNTRS a rappelé, défendu et exige l'application des solutions qu'il préconise conformément aux intérêts des personnels.

● INDEMNITES POUR TRAVAUX DANGEREUX ET INSALUBRES :

le texte est paru au J.O. du 12/9, sérieusement amputé par rapport aux propositions initiales du CNRS. Il sera publié et analysé dans un prochain BRS.

● MODIFICATIONS STATUTAIRES (2è train) CONCERNANT LES PROFESSIONS OUVRIERES ET SOCIALES

le texte est toujours aux finances, le CNRS a eu des entretiens fin Juillet avec les Finances et la Fonction Publique pour expliquer les motivations du texte, pour le moment les finances n'ont fait aucune remarque permettant de connaître leur opinion.

Le CNRS s'affirme décidé à relancer les finances pour accélérer les discussions, car il estime urgent la sortie du texte (il indique notamment, que sa parution lui permettrait d'intégrer convenablement les personnels de cantine, pour lesquels il a obtenu des postes au budget 76).

Le groupe de travail administration-syndicats sur les professions ouvrières doit se réunir début Octobre, pour faire un premier bilan du recensement des personnels concernés.

● PETITES CATEGORIES :

le texte prévoyant la répercussion des mesures prévues dans l'accord salarial de la Fonction Publique est aux Finances et à la Fonction Publique depuis début Juillet 75. Il contient notamment les augmentations indiciaires pour les 8 et 9B et les 6D, quant au décret prévoyant le passage de 9R (3è échelon) à la 8R (2è échelon) il fait l'objet de discussion entre les ministères et le CNRS car il est inapplicable pour nos personnels.

En ce qui concerne la révision des carrières de ces catégories la Direction après les réunions du groupe de travail syndicats-administration propose de discuter d'un plan de résorption rapide des catégories 8 et 9B, en utilisant dès maintenant les possibilités budgétaires actuelles et en modifiant la pyramide des emplois.

● DESSINATEURS :

la Direction du CNRS a terminé l'étude qu'elle avait exigée d'effectuer sur les dessinateurs d'autres organismes publics avant de faire ses propositions, elle s'est engagée à réunir rapidement le groupe de travail et à faire connaître aux syndicats ses propositions.

● INFORMATIENS :

l'arrêté d'application des dernières modifications statutaires est à la Fonction Publique depuis fin Juin, le CNRS relance actuellement le ministère pour faire paraître le texte. Le DAF a réaffirmé qu'il "donnerait des directives formelles" afin que l'examen pour les personnels en place soit "le plus souple possible" et "tienne compte au maximum des qualifications acquises".

● CONGES MALADIE :

reconnaissant que rien n'a évolué dans ce domaine et qu'au contraire l'écart s'est creusé avec les titulaires, le CNRS se contente d'envisager "qu'avec les modifications du statut des chercheurs on pourrait introduire des améliorations sur lesquelles on pourrait ensuite aligner les ITA".

● RETRAITES

le CNRS reste dans l'attente d'amélioration hypothétique de l'IRCANTEC, il se refuse à envisager d'autres possibilités, par contre il se déclare prêt à "envisager ce qui peut être fait de raisonnable dans le domaine d'une pré-retraite", il examinera les propositions formulées par la Commission Retraite syndicats-administration du 30/9.

informations sur les commissions paritaires 1976

Le 10 Septembre 1975 le CNRS convoquait un groupe de travail à propos de la mise en place de commissions paritaires régionales. Lors de cette réunion, la première consacrée à ce sujet, l'administration informait les syndicats des prérogatives qu'elle entendait donner à ces commissions en précisant qu'elle comptait les mettre en place dès 1976. Ces commissions devraient donner un avis et procéder à un classement des dossiers présentés dans la circonscription. La composition de ces commissions serait à l'image de la commission nationale, le nombre total de ces membres pouvant varier suivant l'importance des circonscriptions ; le président en étant l'Administrateur délégué.

En ce qui concerne les modalités les dossiers des agents seraient faits en double exemplaire, l'un envoyé directement au niveau national, l'autre à l'Administration déléguée.

Lors de l'entrevue du 17-9 en présence du Directeur Administratif et Financier, ce dernier réaffirmait que l'Administration tenait absolument à la mise en place dès 76 tout en précisant qu'il ne s'agirait pour cette année que d'un système expérimental susceptible d'évolution.

La position de notre syndicat a été précisée lors de cette réunion par la déclaration suivante faite par nos représentants :

o o

- "Notre syndicat n'est pas contre le principe des C.P.R. à condition que les prérogatives de la C.P.N. soient intégralement maintenues, les C.P.R. ne pouvant être que préparatoires l'amélioration du fonctionnement des C.P.N. par la mise en place des C.P.R. ne constitue qu'une modification dans la manière de répartir la pénurie et ne peut en aucun cas apporter une solution au problème de fond qui est celui de la carrière des ITA.

Nous rappelons que, bien qu'ayant donné son accord pour la mise en place d'un groupe de travail sur ce problème, la direction du CNRS n'avait encore prévu aucune date de réunion.

En ce qui concerne les prérogatives de ces C.P.R. elles devraient être étendues à l'examen de la carrière de tous les agents au plan régional, avec possibilités d'intervention auprès des patrons.

Par ailleurs, nous sommes absolument opposés à un classement régional, qui ne saurait constituer qu'un super classement, (la C.P.R. devant seulement diviser les dossiers en recevables et non recevables) et à l'existence de quotas régionaux.

Nous demandons également, que les représentants du personnel à ces C.P.R. soient élus ou désignés sur une base de représentation établie afin d'assurer une représentation véritable des personnels.

Jugeant nécessaire un temps de réflexion suffisant sur les prérogatives de C.P.R., et compte tenu de la non information des personnels sur leur mise en place nous estimions que les conditions ne sont pas remplies pour que cette dernière ait lieu en 76 ? "

o o

Bien que seule la CFDT soit d'accord avec l'ensemble de ces positions, les autres syndicats (FO, SNIRS) estiment également que la mise en place en 76 des C.P.R. est prématurée et protestent contre le fait qu'une fois encore on met pratiquement les syndicats devant le fait accompli après un simulacre de "concertation".

Par ailleurs la mise en place de C.P.R. pourrait conduire à des retards pour la tenue des C.P.N. malgré l'affirmation contraire de l'Administration, qui fait état d'un calendrier déjà établi pour ces dernières mais qu'elle s'est obstinément refusé à nous communiquer.

Tant que des discussions suffisantes n'auront pas eu lieu sur les prérogatives, la composition et le mode de désignation des représentants des C.P.R., leur mise en place ne saurait être que préjudiciable aux personnels.

J. FARCY
Membre du C.S.N.